



République Française
Département des Alpes- Maritimes
Ville de TENDE

AR Prefecture

006-210601639-20221210-2022_119-DE
Reçu le 13/12/2022

**EXTRAIT
DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2022

Le samedi 10 décembre 2022 à 18h00,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle de musique, sur convocation qui leur a été adressée le 5 décembre 2022, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents :

Jean-Pierre VASSALLO - Pierre Dominique DALMASSO - Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO - Lucie MOULIN - Morgan MILANO - Jean- Charles QUERCIA - Marilène DALMASSO - Caroline FRANCA - Cyril LEJA - Patricia ALUNNO – Elise FERRARI -Florent REYNAUD - Maryse CASTELLANI

Pouvoirs : Olivier GIACOMETTI à Caroline FRANCA- Marguerite CARBONI à Lucie MOULIN – Françoise VADA à Sébastien VASSALLO – Cédric BERGALLO à Elise FERRARI

Absents excusés : Frédéric TRUC

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
19	14	4	1

MME Myriam PASTORELLI a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2022_119

Objet : 13- 3.3 – RENOUELEMENT DU BAIL – REFUGE AURORE

Monsieur le maire expose à ses collègues que par délibération en date du 19 mai 2017, le conseil municipal avait décidé d'accorder la location à l'association « les amis du refuge Aurore » de la bâtisse située à Paracouerte cadastrée section DT n°2 pour une durée d'un an à compter du 1^{er} février 2017 moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 150 €. Ce bail étant arrivé à échéance il convient donc de procéder à son renouvellement.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

A l'unanimité

- **De procéder** au renouvellement du bail moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 150 euros, révisable annuellement par application de l'indice de référence des loyers sous réserve du paiement par l'association des loyers impayés à ce jour
- **D'autoriser** le maire à signer tous les actes et documents y afférents.

*Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme*

*Le Maire
Jean-Pierre VASSALLO*

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le :
Et de la réception en Préfecture le :